

L'EXPERTISE EN DOMMAGE CORPOREL & L'ACTUALITÉ DES POSTES DE PRÉJUDICE

Renseignements :

ERAGE Lorraine Délégation Nancy

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82
Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Date

Vendredi 9 novembre 2018

Horaires

9h30-12h30 et 14h00-17h00

Lieu de la formation

Hôtel Mercure Centre Gare
11 Rue Raymond Poincaré - 54000 NANCY

Intervenant(s)

Maître Olivier MERLIN, Avocat au barreau d'Epinal, spécialisé en droit du dommage corporel

Durée

6:00 heures

Spécialisations

Droit du dommage corporel

Niveau :

3- Expertise
4- Actualisation

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation



Prérequis : Pratique et expertise dans la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectifs de la formation :

Maîtriser la phase expertale des dommages et séquelles de la victime et obtenir une meilleure indemnisation

Programme :

I. Le traitement spécifique de la problématique de l'expertise

- a. Technique et stratégie de constitution du dossier pour la mise en place de l'expertise ;
- b. Problématique de l'obtention des pièces et traitement ;
- c. Usage du médecin expert conseil ;
- d. Problématique de la rédaction de la mission d'expertise ;
- e. Traitement des postes de préjudice lors de la discussion expertale.

II. L'actualité jurisprudentielle du dommage corporel et les techniques de valorisation des préjudices

- a. *Souffrances endurées* : problématique de sa cotation médico-légale et stratégie d'amélioration de sa considération et de sa cotation ;
- b. *Déficit fonctionnel permanent* : critique des référentiels d'indemnisation et focus sur le contenu de la définition pour permettre une meilleure indemnisation ;
- c. *Préjudice d'agrément spécifique* : contenu de sa définition et méthodologie d'indemnisation ;
- d. *Préjudices économiques* : technique de valorisation et problématique de la structure des postes de préjudices au regard nomenclatural contre la jurisprudence par la cour de cassation (postes Dintilhac).

A retourner à :

ERAGE Lorraine Délégation Nancy

Maison de l'Avocat

4 Rue de la Garde

57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82

Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Date

Vendredi 9 novembre 2018

Horaires

9h30-12h30 et 14h00-17h00

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel Mercure Centre Gare

11 Rue Raymond Poincaré

54000 Nancy

Niveaux

3- Expertise

4- Actualisation



Spécialisation

Droit du dommage corporel

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

40 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE (1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Notre organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.**

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public : 210 €/jour

Avocat 2 premières années d'exercice : 150 €/jour